



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : mesures préventives contre les départs de feu

Nancy, le 16/06/2023

Le département de Meurthe-et-Moselle est placé en vigilance « sécheresse » depuis hier, 15 juin 2023.

Au vu des prévisions météorologiques actuelles, de l'absence prévue de précipitations, du maintien des températures à un niveau élevé impliquant un risque sévère d'incendie des espaces agricoles et naturels, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a pris par arrêté préfectoral plusieurs mesures préventives contre les départs de feu.

Ces mesures entreront en vigueur à compter du samedi 17 juin 2023 jusqu'au vendredi 23 juin 2023 inclus :

- interdiction des feux de type bûcher ou feux de la Saint-Jean ;
- interdiction des feux festifs en milieu naturel du type feu de camp et barbecue en plein-air ;
- interdiction dans l'ensemble des bois, forêts et landes du département de Meurthe-et-Moselle de l'usage, du port ainsi que de la production de tout type de flamme ;
- interdiction de l'usage et du tir de feux d'artifices ;
- interdiction de tout lâcher de lanternes volantes (dites également lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises) dans l'ensemble du département.

Le préfet rappelle que le brûlage des végétaux et des déchets verts est interdit sur l'ensemble du département.

La plus grande vigilance est demandée à chacun afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Retrouvez les bons réflexes pour éviter les départs de feux sur le site Internet :
www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

Consultez la météo des forêts :
www.meteofrance.com/meteo-des-forets

Contacts presse :

Jean-François Tritz : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28
Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54